FOCOM / LA POSTE

LE MOT DU CSEC

CONSTATS - ANALYSES - REVENDICATIONS

NOVEMBRE 2025

L'AMBITION DÉMESURÉE DE LA BSCC SUR LE SECTEUR COMMERCIAL

L'objectif annoncé est de développer le chiffre d'affaires de la BSCC. Carrément de le multiplier par quatre. Ce projet de réorganisation des services commerciaux, qui comptabilise environ 2 000 postiers répartis sur 22 CSE, nous paraît très ambitieux, voire trop ambitieux notamment parce qu'aucune embauche n'est prévue.

En effet, cette réorganisation, que La Poste appelle « réorientation commerciale », n'est basée que sur l'évolution d'un organigramme et la spécialisation de certains commerciaux. Toutefois, il n'est pas accompagné de créations d'emplois à la hauteur de l'ambition. **Gagner beaucoup plus à effectif constant inquiète FO Com en ce qui concerne la santé des postiers impactés.**

COURRIER : ANTEO : MOUCHARD OU OUTIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

Pour faire face à l'évolution du métier de facteur (contenu de la sacoche, moyens de locomotions nouveaux et besoins des clients), La Poste élabore une étude sur un nouvel outil d'aide à la construction des tournées (ANTEO). Il s'agit d'une application qui, installée sur le Factéo, collectera des données de parcours (km parcourus, vitesse, nombre d'arrêts ...). Celle-ci permettra de construire un nouveau catalogue de temps de référence en tenant compte des spécificités locales comme le relief ou la météo. La Poste nous assure que ces données ne seront pas collectées en dehors des travaux extérieurs.
Selon elle, ces informations alimenteront un outil pour aider à l'estimation des temps alloués à une tournée et donc, donneront un résultat plus fiable et précis.
Est-ce que cela signifie que ça ne l'est pas actuellement ? FO Com pense que oui.
Donc, si cette appli génère des collectes de données permettant un meilleur équilibre sur la construction des tournées, si celles-ci sont, par le fait, logiquement et justement calibrées, alors FO Com sera satisfaite...
En attendant, nous serons vigilants sur l'utilisation des données, le respect en termes de protection des données et surtout, sur l'élaboration des tournées suite à ces captations. FO Com demandera une transparence totale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La dernière phrase du document présenté par La Poste est éloquente : « Si les résultats de l'étude sont concluants, le CSE Central serait informé et consulté... » Concluant ? Pour qui ? Pour quoi ?

IMPRIMES PUBLICITAIRES : FO COM EXIGE UNE ÉTUDE PLUS POUSSÉE

Ce point a été mis à l'ordre du jour à l'initiative de FO Com. En effet, depuis l'intégration de l'activité de Médiaposte et l'arrêt du « oui pub », les facteurs en VAE et en Staby voient leurs tournées chargées d'imprimés publicitaires, parfois sans que le calcul de la charge n'ait été comptabilisé lors de l'élaboration de la tournée. Les conséquences pour les facteurs en termes de dégradation des conditions de travail ne sont, selon FO Com, pas suffisamment prises en compte.
Les études réalisées en 2017 avaient conduit à interdire la distribution d'IP, sujet au combien irritant, sur les moyens de locomotion concernés aujourd'hui, en raison des risques identifiés à l'époque. **Pour FO Com, il est crucial de s'assurer que ces risques ont disparu ou de comprendre pour quelles raisons ces restrictions ne s'appliqueraient plus aujourd'hui.**

Les demandes FO Com

1. Charge de travail :
- Intégration de la distribution des IP dans le calcul des tournées (temps de distribution, poids, volume, nombre de mains nécessaires, etc.).
- Prise en compte des IP dans les plans de production.

2. Santé et sécurité :
- Existence ou absence d'études et de statistiques sur les TMS ou sur les accidents liés à la distribution des IP et analyse des accidents liés à la distribution de l'IP.
- Processus de manutention et de stockage des IP.
- Étude du poids sur les MOLOC et impacts (guidonnage, chute, casse matérielle).
- Préconisations pour les postiers seniors.

3. Limites d'emport :
- Capacité d'emport face à la reprise des IP.
- Pesage et contrôles avant départ.

4. Organisation des tournées :
- Utilisation des dépôts relais et suivi du déploiement.
- Travail sur les contenants (sacs) adaptés pour les IP.
- Pilotage et priorisation des objets à distribuer.

AIDES PECUNIAIRES : LES POSTIERS DANS L'IMPASSE ?

Il était convenu que le CSEC délègue à La Poste la gestion des aides pécuniaires afin d'utiliser ses ressources sociales et son expertise. Un seul (sur les 32) CSEE (La Martinique) a refusé de valider cette convention en raison d'un dialogue social bloqué. En conséquence, La Poste, se retranchant derrière un effet pervers d'équité et de solidarité, ne souhaite pas prendre en charge la gestion des aides pécuniaires. Pour FO Com, c'est un non-sens : où se situent la solidarité et l'équité lorsque quelques élus d'un CSEE plombent l'avenir social de 145 000 postiers ? FO Com espère un déblocage d'ici au mois de décembre, dernier délai pour trouver une issue.

ASC : CONVENTION DE GESTION VALIDÉE

La Convention de gestion définitive sera prochainement transmise à tous les CSEE pour débats et décision. Elle permettra, si elle est signée par le CSEE, aux postiers d'utiliser le portail dédié aux ASC, dès le 1er janvier 2026 en lieu et place de feu « portail malin ». Cette plateforme est développée par la société UP Coop.
La ligne de crête entre mutualisation et centralisation des ASC au CSEC et l'autonomie des CSEE est un équilibre toujours complexe à trouver et la convention qui en découle est le fruit de près de 7 mois de travaux entre les OS les élus ; elle est un compromis auquel FO Com a largement contribué.
Les postiers trouveront sur cette plateforme, toutes les offres sociales possibles (parentalité, logement, vacances, handicap ...) ; les offres de billetterie locales, quant à elles, resteront à la main des CSEE.
Rapprochez-vous de vos correspondants FO Com qui sont experts en la matière.